



Négligence d'assurance pour un colis vers le sav, colis volé

Par **calou07**, le **06/03/2012** à **15:54**

Bonjour,
Je m'inscris aujourd'hui sur ce forum pour trouver une solution à ce que j'estime être de la mauvaise foi de la part de mon revendeur photo PHOX.
Je suis photographe indépendant en free-lance et à la pige, donc pas en société, j'ai renvoyé par l'intermédiaire de mon revendeur phox mon boîtier professionnel d'une valeur de 4340 € sous garantie pour un problème sur son écran arrière.
Le revendeur Phox a pris en charge mon boîtier le 17 janvier 2012 et l'a expédié via chronopost le 18 janvier 2012.
Le colis a été volé au sein du centre de tri local de la poste.
J'ai appris après d'innombrables coups de téléphone à mon revendeur que le colis n'était pas assuré "ad valorem" (pour la valeur de ce qu'il contenait). Phox aurait été remboursé de la somme de 250 €.
À cette information j'ai exprimé ma surprise et mon mécontentement, le revendeur m'a alors dit que l'assurance de phox devrait couvrir le litige.
Aujourd'hui, je suis à deux mois de perte d'activité, et l'affaire n'est pas terminée, phox semble vouloir se retourner contre la poste, ce qui, je pense, ne me regarde pas. J'ai reçu aujourd'hui un message laconique : *"Pour le D3 ils vont faire leur max pour avoir la plus petite décote possible. (D'après elle ca doit être faisable, vu que vous êtes PRO)"*
Je trouve abusif de devoir assumer une décote sur mon matériel alors qu'il me semble que le litige vient de leur négligence de couverture en terme d'assurance lors de l'expédition. Pour ma perte d'activité, je n'ai aucune réponse de leur part. J'apprends également que le fabricant de la marque de matériel que j'utilise est en rupture de stock sur les anciens boîtiers et le prochain semble retardé, ce qui porte ma perte d'activité à 4 mois, et de ce fait met en danger mon activité qui se voit amputée d'un tiers d'année.
J'aimerais savoir quoi faire pour que phox se rende compte de leur responsabilité, car pour le moment mon interlocuteur semble se décharger de cette responsabilité sur la poste. Pourtant le fait de ne pas avoir assuré correctement le colis est de sa responsabilité, non ?
Que pensez-vous de mon cas ? Et que feriez-vous ?
Par avance merci de votre aide.